

## BOURSES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ORGANISME	DESCRIPTIF	MONTANT	DATE LIMITE	LIEN
<p>Bourse d'admission à la Maîtrise en administration publique pour les programmes sans formation à la recherche (MAP pour gestionnaires et professionnels)</p>	<p>L'ENAP attribue une Bourse d'admission pouvant aller jusqu'à 9000\$ aux étudiants africains et haïtiens dont le dossier remplit les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être admis et inscrit pour une première fois à l'ENAP (<i>aucun étudiant en situation de changement de programme ou de réouverture de dossier n'est admissible si des inscriptions passées figurent au dossier, à l'exception d'une admission précédée par une propédeutique imposée par l'institution</i>);</li> <li>• Être admis dans un programme de maîtrise en administration publique sans recherche (profil pour professionnels ou gestionnaires);</li> <li>• Être citoyen d'un pays d'Afrique ou d'Haïti;</li> <li>• Être soumis au montant forfaitaire pour les étudiants non canadiens;</li> <li>• Être détenteur d'un statut légal au Canada temporaire;</li> <li>• Ne pas être boursier d'un organisme subventionnaire.</li> </ul> <p><b>Critères et modalités d'application</b></p> <p>Tout étudiant admissible dont le dossier académique répond aux critères ci-dessous après la date limite d'abandon de cours sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité (date d'abandon sans frais) recevra un versement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être inscrit et facturé pour le nombre de crédits minimal nécessaire pour maintenir un régime d'études à temps complet au trimestre (9 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver, 6 crédits au trimestre d'été);</li> <li>• Être en sol québécois (pour les deux premiers trimestres d'inscription au programme);</li> <li>• Être soumis au montant forfaitaire pour étudiants non canadiens;</li> <li>• Être sans bourse d'exemption pour ce trimestre;</li> <li>• Ne pas détenir le statut de citoyen canadien ou résident permanent (si la résidence permanente est obtenue en cours de programme, la bourse sera interrompue définitivement).</li> </ul> <p>L'étudiant admissible recevra, avec sa décision d'admission, une lettre de confirmation de son admissibilité à la bourse par le Bureau du registraire. <b>Aucune action n'est requise de la part du candidat.</b></p>	<p>Jusqu'à concurrence de 9 000 \$, cette bourse est versée par tranche de 600 \$ par 3 crédits inscrits à chaque trimestre universitaire, pour la durée du programme d'études, mais sous réserve des conditions décrites dans le <i>Programme de soutien financier aux étudiants africains et haïtiens</i>.</p>	<p>En continu</p>	<p>Contact :  <a href="mailto:sae@enap.ca">sae@enap.ca</a></p>